



INDEX - Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

26 février 2021



Avec la Loi dite « Avenir professionnel » du **5 septembre 2018**, le législateur a créé un nouveau dispositif visant à évaluer les **écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** au sein d'une entreprise.

Ainsi, les articles L1142-7 et suivants du Code du travail traitent de la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

S'appuyant sur l'analyse de 5 critères définissant l'index "égalité professionnelle entre les femmes et les hommes", la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Saône obtient un score de **92 points sur 100** pour l'année 2020.

Avec ce résultat, la Caisse d'allocations familiales de la Haute Saône montre son **implication dans la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes**.

